

mal-traité à moi

MANUEL DE L'ENSEIGNANT NIVEAU MATERNEL

Réalisé par

Pr HAINAUT H.
FOIDART C.
LACHAUSSEE S.
MALEUX I.
MONVILLE M.
WITVROUW E.

SOMMAIRE

Chapitre I : Introduction	p. 3
Chapitre II : Vignettes cliniques	p. 4
Chapitre III : Support au DVD	p.10
1. Introduction générale	p.10
2. Pistes de réflexion par interview	p.10
A. Interviews de professionnels	p.10
A.1. Le directeur de l'enseignement fondamental	p.10
A.2. Le directeur de l'enseignement secondaire	p.11
A.3. L'agent PMS	p.11
A.4. Le médecin scolaire en PSE	p.12
A.5. La coordinatrice d'équipe SOS Enfants	p.12
A.6. Le conseiller de l'Aide à la Jeunesse	p.12
A.7. Le substitut du procureur du Roi	p.13
A.8. Le juge de la Jeunesse	p.13
A.9. Le directeur du SPJ	p.13
Chapitre IV : Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école	p.14
1. Introduction	p.14
2. Schéma	p.15
Chapitre V : Propositions méthodologiques	p.16

Chapitre I : Introduction

Chers enseignants,

Dans ce « manuel de l'enseignant », nous tentons de vous apporter une aide à la réflexion autour de vignettes cliniques, c'est-à-dire des descriptions de signaux de souffrance d'un enfant au sein de l'école. En effet, il nous semble important que vous puissiez bénéficier d'un support pour vous guider dans vos réactions émotionnelles et vos élaborations mentales autour de situations concrètes que vous pourriez rencontrer dans votre vie professionnelle.

Tout d'abord, nous rappellerons quelques principes de base à garder à l'esprit face à toute situation de maltraitance. Ensuite, nous analyserons chaque vignette, une à une : nous énoncerons les hypothèses et aborderons les pistes de réflexion et les possibilités d'action. Enfin, nous mettrons en garde contre les pièges à éviter.

À travers l'ensemble des vignettes, nous souhaitons que vous preniez conscience qu'un signal ou un comportement isolé n'est pas systématiquement un signe de maltraitance. Le plus souvent, un ensemble de signes inquiétants ou la répétition de certaines attitudes problématiques vont faire suspecter une situation de maltraitance.

Face à un enfant en risque d'être maltraité, l'enseignant doit également prendre conscience de l'importance et des limites de son rôle. En tant que professionnel agissant au plus près des enfants, **l'enseignant est un maillon essentiel au bon fonctionnement de la chaîne de détection et de prise en charge des enfants maltraités.**

Il convient également de prendre conscience des émotions présentes chez l'enseignant confronté à ce type de situations car elles suscitent des questions difficiles et engagent sa responsabilité.

De manière générale, certains principes doivent être respectés dans toutes les situations de maltraitance d'enfant :

1. ne pas juger l'enfant ou ses parents ;
2. prendre le temps de réfléchir ;
3. ne pas prendre de décision seul ;
4. ne pas agir dans la précipitation (surtout s'il s'agit d'un fait isolé) ;
5. ne pas interpellé sur base d'éléments isolés sauf en cas de situation très grave ;
6. ne pas parler trop de ses inquiétudes autour de soi, seulement à la direction de l'école ;
7. savoir faire sa part du travail et savoir déléguer à d'autres professionnels ;
8. maintenir un lien avec les parents ;
9. ne pas fermer les yeux parce que la réalité est trop dure.

Nous allons maintenant analyser chacune des vignettes plus précisément.

Nous vous présenterons des situations rencontrées dans l'enseignement maternel. Pour chaque type de maltraitance, nous proposerons un exemple de situation pouvant évoquer la négligence grave, la maltraitance sexuelle, la maltraitance physique et la maltraitance scolaire. Nous avons également construit des vignettes dites « neutres », c'est-à-dire des descriptions de comportements chez l'enfant qui pourront vous interpellé et vous mettre en question.



Chapitre II : Vignettes cliniques

Logan (négligence grave)

Logan, 3 ans, a le teint pâle et l'air triste. Ses vêtements sont régulièrement souillés et inadaptés à la saison, sa mallette souvent vide de collation. Il reste le dernier à la garderie.

Logan est agité ; il ne supporte pas la frustration ou s'isole dans un coin. Sa mère ne semble pas s'inquiéter de son adaptation en classe. Elle ne manifeste pas d'intérêt pour les travaux réalisés par son fils.

Vous êtes son instituteur(trice). Que faites-vous ?

Hypothèses

- négligence chronique ;
- négligence dans une situation de crise.

Pistes de réflexion : que faire ?

- propositions d'aide directe : accueillir la maman, l'intéresser à son enfant. Tenir des propos positifs quant à son enfant. Soutenir l'intégration de l'enfant dans la classe ;
- en parler à la direction et réfléchir ensemble aux pistes d'actions (accompagnement positif, propositions d'aide financière pour une collation, préparation et distribution de salades de fruits en classe, interpellation d'un service extérieur...) ;
- partager ses inquiétudes par rapport à l'enfant à sa maman et lui proposer de rencontrer le PMS ;
- établir un partenariat avec la mère, proposer des mini-objectifs à atteindre tels que « mains propres avant de manger ». Proposer un petit coin « soins du visage » où l'enfant dispose d'une brosse à cheveux et où l'on apprend à prendre soin de soi.

Pièges à éviter

- juger l'enfant et/ou ses parents ;
- laisser l'enfant se mettre en retrait du groupe de la classe.



Rose (maltraitance sexuelle)

Rose est une petite fille de 4 ans, vive et intelligente. Depuis quelques semaines, elle semble éteinte et se met en retrait par rapport aux activités de la classe. Elle s'installe sur une chaise et se frotte dans des mouvements de va-et-vient.

Lors des récréations, Rose est retrouvée à plusieurs reprises dans les toilettes avec un enfant de son âge, elle met en scène des fellations.

Vous êtes son instituteur(rice). Que faites-vous ?

Hypothèses

- elle a vu des films pornographiques ;
- elle est victime de maltraitements sexuels ;
- elle est perturbée à la suite d'un problème relationnel avec l'instituteur(trice), avec ses pairs ou d'un problème familial (séparation des parents par exemple) ;

Pistes de réflexion : que faire ?

- en parler avec la psychologue du PMS, après un éventuel échange avec la direction (selon l'établissement scolaire), et si l'inquiétude persiste, réfléchir avec le PMS à l'opportunité de l'intervention d'une équipe SOS Enfants ;
- partager avec le parent le constat que l'enfant semble moins bien pour le moment et qu'on voudrait comprendre les raisons de son mal-être pour mieux l'aider. Selon la réponse du parent, inquiétante ou non, selon la durée du mal-être, les orienter vers une consultation psychologique ou vers la psychologue du centre PMS.

Pièges à éviter

- questionner de façon suggestive (important : différence entre réalité et imaginaire de l'enfant) ;
- ignorer le mal-être de l'enfant. Il convient d'être particulièrement attentif à l'enfant **sans le questionner** (on peut simplement lui demander si quelque chose le tracasse parce qu'on le sent plus fragile, sans être plus précis dans son questionnement) ;
- provoquer des révélations sans s'assurer que l'enfant soit protégé des réactions émotionnelles vives de son entourage. L'enfant est en découverte de son corps et des questions sexuelles et affectives. Il ne sait rien de la sexualité adulte. S'il subit un abus sexuel, il ne connaît pas l'interdit et ne comprend pas ce qui lui arrive. S'il révèle qu'il subit des attouchements sexuels, cela va susciter beaucoup d'émotions (pleurs, disputes...) qui vont angoisser l'enfant et risquer de l'amener à se rétracter ;
- rompre le lien avec les parents.

Stéphane (maltraitance physique)

Stéphane, 4 ans, est un enfant agité. Il peut se montrer agressif vis-à-vis de ses camarades de classe.

Il se replie sur lui quand l'institutrice hausse le ton pour réprimander un autre enfant qui ne respecte pas les règles.

Stéphane présente à plusieurs reprises des hématomes autour du cou et dans le dos. Il semble anxieux, tendu et ne se dirige pas volontiers vers son père quand celui-ci vient le rechercher.

Vous êtes son instituteur(rice). Que faites-vous ?

Hypothèses

- hyperactivité ;
- problèmes de comportement (difficultés de socialisation, handicap mental...) ;
- problèmes familiaux ;
- maltraitance physique et psychologique (incohérence éducative ou, par rapport aux hématomes, maltraitance parentale ou violence entre enfants).

Pistes de réflexion : que faire ?

- poser à l'élève la question « qu'as-tu fait ? » par rapport aux bleus, sans être suggestif ;
- informer la direction qui en parlera au parent, avec ou sans l'enseignant ;
- si les coups sont importants, en parler au PSE directement ;
- si les coups sont légers mais répétitifs et assortis de troubles du comportement, en parler à la direction qui interpellera le PSE ;
- interpellier le PMS en passant par la direction ;
- si l'inquiétude persiste et que la présence d'hématomes ou de blessures est à nouveau constatée, demander l'intervention d'une équipe SOS Enfants après en avoir discuté avec la direction et le PSE ;
- appeler la police : cet appel ne doit avoir lieu que si et seulement si les blessures sont importantes et menacent l'intégrité physique de l'enfant, et si toutes les tentatives d'actions signalées plus haut ont échoué (sauf urgence). Conséquences : intervention directe avec possibilité de protection de l'enfant, mais également poursuite pénale systématique à l'égard du suspect de maltraitance avec risque d'incarcération. Ne pas oublier que l'enfant est souvent attaché au parent qui le maltraite.

Pièges à éviter

- simplifier la problématique en émettant une hypothèse à l'exclusion des autres (ex : le père le maltraite et est un « monstre », ou au contraire, c'est un enfant infernal et on comprend les parents) ;
- rejeter l'enfant et/ou les parents.

Marion (maltraitance scolaire)

Marion a 5 ans ; elle est en troisième maternelle depuis 4 mois. Cette année, lorsqu'elle rentre de l'école, elle raconte peu de choses et refuse toujours d'embrasser sa nouvelle institutrice le matin.

Depuis 2 mois, Marion fait à nouveau pipi au lit la nuit.

Ses parents, inquiets, sont allés trouver un urologue mais, de ce côté, tout semble normal.

Son institutrice élude la question quand on lui en parle. Elle souligne cependant que l'enfant accepte rarement d'obéir aux consignes et qu'il lui faudra grandir !

Les parents de la petite fille ne comprennent pas d'où peut venir le problème puisque rien ne semble avoir changé dans la vie de Marion. Ils décident donc de se rendre chez un psychologue.

Vous êtes son instituteur(rice) de l'année précédente avec qui Marion s'entendait à merveille. Ses parents vous demandent d'intervenir. Que faites-vous ?

Hypothèses

- méthode éducative « juste » mais plus sévère, difficile à vivre pour cet enfant-là ;
- attitude humiliante (moqueries devant la classe, mise à l'écart du groupe) qui risque d'attribuer à l'enfant le rôle de martyr de la classe ;
- parents qui surprotègent leur enfant et ne lui posent aucune exigence.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- renvoyer les parents vers l'institutrice(teur) concerné(e) de façon diplomatique ;
- discuter soi-même, de manière informelle, avec l'enseignant(e) concerné(e) ;
- si cela ne fonctionne pas, renvoyer les parents vers la direction et ne plus intervenir ;
- si les rapports avec l'enseignant(e) concerné(e) par le problème sont bons, proposer d'accompagner Marion dans une rencontre avec son instituteur(trice) actuel(le) dans un moment d'échange convivial, et éventuellement proposer une observation de Marion par un agent PMS dans une visée de soutien à l'intégration en classe.

Pièges à éviter

- régler d'autres comptes avec l'enseignant concerné au travers de cet enfant ;
- prendre fait et cause pour l'école sans s'ouvrir à l'idée qu'un problème avec l'enseignant soit possible.



Julie (neutre)

Julie vient d'avoir 3 ans. Elle est en première maternelle depuis quelques mois. L'adaptation est très difficile.

C'est une fillette pâle, au visage inexpressif. Elle s'isole dans un coin de la classe et joue toujours avec le même jeu de façon répétitive. Vous ne parvenez pas à l'intégrer aux activités proposées. Elle ne va pas vers les autres enfants et paraît dérangée s'ils s'approchent d'elle. Elle se « laisse oublier ».

C'est toujours sa maman qui vient la conduire et la rechercher. Cette dernière paraît souvent triste mais se montre très attentive à sa fille. La séparation est chaque fois dramatique pour Julie (cris et larmes). Elle ne s'apaise que dans l'isolement.

Quelles sont vos hypothèses ? Que faites-vous ?

Hypothèses

- relation hyper-fusionnelle mère-fille ;
- enfant avec des difficultés de socialisation, voire dans un retrait de type autistique ;
- enfant peu stimulée à la maison voire livrée à elle-même ;
- enfant qui vit avec une mère très déprimée ;
- enfant qui a vécu un traumatisme (violence conjugale ?) ;
- enfant qui souffre de surdité partielle ou d'une maladie.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- accorder une attention privilégiée à Julie en sollicitant éventuellement l'aide d'une puéricultrice ;
- engager un dialogue avec la mère autour de l'enfant et sans jugement (comment l'aider à surmonter ses peurs ?). Être attentif à ses qualités et ses ressources ;
- faire appel au PMS afin de réaliser un bilan global (pédagogique et psycho-affectif) de l'enfant ;
- demander un contrôle de santé au PSE (notamment au niveau auditif).

Pièges à éviter

- donner un diagnostic d'autisme aux parents (diagnostic difficile à poser et très angoissant pour les parents) ;
- ignorer l'enfant en attendant qu'elle s'intègre spontanément.



Pierre (neutre)

Vous êtes instituteur(rice) dans une classe de 2^{ème} maternelle. La maman de Pierre vient vous trouver car depuis qu'il est dans votre classe, il ne va plus à l'école avec autant d'enthousiasme et il rapporte des faits qui commencent à l'intriguer. Par exemple, il revient régulièrement à la maison avec sa collation non consommée. Quand sa maman lui demande pourquoi il n'a pas mangé celle-ci, il répond que c'est vous qui l'avez puni. Aujourd'hui, Pierre a rapporté sa farde de travaux chez lui, plusieurs feuilles sont inachevées. L'explication donnée par Pierre est que madame dit qu'il travaille mal, il estime donc que ça ne sert à rien de compléter ses feuilles. Vous ne comprenez pas pourquoi Pierre tient de tels propos, vous avez l'impression qu'en classe tout se passe bien.

Quelles sont vos hypothèses ? Que faites-vous ?

Hypothèses

- enfant qui veut attirer l'attention de son entourage ;
- enfant qui ne se sent pas à l'aise avec son instituteur(rice) ou qui ne trouve pas sa place dans la classe ;
- enfant plutôt distrait et désordonné; il cherche des solutions simples pour éviter les conflits avec sa mère.

Pistes de réflexion : propositions d'aide

- accorder plus de temps à Pierre et être à son écoute ;
- parler avec lui de ce qu'il aime, de ce qu'il n'aime pas... ;
- être attentif(ve) aux réflexions des autres enfants de la classe sur le comportement de Pierre ;
- parler avec l'institutrice de 1^{ère} maternelle du comportement de Pierre en classe ;
- rencontrer régulièrement sa maman, chercher ensemble des solutions pour que Pierre se sente plus à l'aise et la tenir informée des changements éventuels ;
- si ses propos persistent, envisager une rencontre avec le PMS pour discuter du comportement de Pierre.

Pièges à éviter

- être sur la défensive, prendre Pierre à partie devant sa maman ou la classe et le cataloguer de menteur ;
- négliger complètement les propos de l'enfant ;
- raconter les propos de Pierre aux collègues ou aux parents.

Chapitre III : Support au DVD

1. Introduction générale

Ce DVD regroupe un ensemble d'interviews de professionnels de l'enseignement, de l'aide aux enfants en difficulté, de l'Aide à la Jeunesse et de magistrats de la Jeunesse. Il présente également les témoignages de deux personnes victimes de maltraitance dans leur enfance, témoignages qui portent sur leur perception de l'aide que l'école a pu ou non leur apporter.

Les propos tenus sont le reflet de la manière dont la personne interviewée perçoit sa fonction. Leurs propos n'engagent qu'eux-mêmes.

Il nous paraît judicieux et utile que vous puissiez, après chaque interview, prendre le temps de réfléchir aux propos entendus.

Il s'avère nécessaire de relever et d'insister sur l'importance du rôle de l'enseignant dans le développement global de la personnalité de l'enfant, rôle d'autant plus grand si l'enfant vit dans une famille qui ne lui apporte pas le soutien et l'encadrement nécessaires à son épanouissement (cf. témoignages-interview de la psychologue du PMS).

2. Pistes de réflexion par interview

A. Interviews de professionnels

A.1. Le directeur de l'enseignement fondamental

Ce directeur insiste sur l'importance du travail en réseau.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site *Yapaka*¹, programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce programme, très riche et diversifié, organise notamment des formations à destination des directions d'école et des enseignants (par exemple, jeu des trois figures en classes maternelles). Il procure également des outils préventifs relatifs au thème de la maltraitance (livres à destination des enseignants et des enfants, capsules vidéos...).

Cette interview est aussi l'occasion de débattre des conséquences parfois négatives d'une interpellation de la police ou du SAJ sur la vie de l'enfant. Par exemple, si l'interpellation n'est pas suffisamment réfléchie, elle risque parfois d'amener une fermeture rapide du dossier par manque d'éléments. Elle peut aussi « blesser » narcissiquement très fort les parents et les amener à une attitude défensive dans laquelle ils vont nier tout problème. Leur colère peut également se centrer sur l'enfant qui a « sali l'image de ses parents et l'honneur de la famille ».

Il ne faut jamais oublier que pour un enfant, les parents constituent sa première attache et sa référence principale. Il les aime le plus souvent, quel que soit le mal qu'ils lui font. Pour un enfant, la démarche de dénoncer ce qu'il vit en famille est toujours très difficile (peur de trahir les siens, peur des conséquences sur lui-même et sa famille, crainte d'être puni...). Il est indispensable en tant que professionnel de tenir devant l'enfant des propos respectueux à l'égard de ses parents et de lui expliquer vers qui vous allez vous tourner pour l'aider.

¹ www.yapaka.be

A.2. Le directeur de l'enseignement secondaire

En début d'interview, ce directeur insiste sur le fait que le PMS est le premier partenaire de l'enseignant. C'est l'occasion de préciser le rôle du PMS, d'insister sur le dialogue et la concertation, mais aussi sur l'importance de « ne pas jouer au psy ». La tentation est grande pour l'enseignant d'être trop à l'écoute des problèmes personnels de ses élèves adolescents et de se retrouver « englué » dans une relation d'aide personnelle qui dépasse sa fonction (risque aussi d'un élève amoureux de son professeur, par exemple). Un partenariat rapide avec un éducateur de l'école ou un intervenant PMS permet d'éviter cet écueil.

Ce directeur évoque également un constat de coups réalisé dans le cadre du PSE ; il enchaîne en expliquant que ce jeune a été mis en autonomie. À cette occasion, il nous paraît utile d'insister sur l'importance de rester prudent. La mise en autonomie n'est pas « la » solution universelle. Par ailleurs, il existe différentes phases intermédiaires entre un constat de coups et une mise en autonomie : contact avec le PMS, rencontre avec les parents, interpellation du SAJ, accompagnement psychologique du jeune, évaluation de sa capacité à vivre en autonomie et des ressources familiales au sens large...

Le directeur évoque également l'appel à la police comme piste d'aide au jeune. Cet avis est l'occasion d'informer les étudiants sur les conséquences d'un recours à la police. Contrairement à l'appel aux différents services d'aide, la police a l'obligation légale de transmettre ses informations au Parquet de la Famille. Une enquête judiciaire peut suivre et conduire à des sanctions pénales à l'égard des auteurs, ce que le jeune ne souhaite peut-être pas. Le plus souvent, les enfants désirent être entendus et protégés, mais ils ne souhaitent pas que leurs parents soient sanctionnés et encore moins incarcérés.

A.3. L'agent PMS

Cette interview est porteuse de messages fondamentaux pour les enseignants, d'autant plus que le centre PMS est leur premier interlocuteur.

Tout d'abord, elle ouvre la réflexion sur la question de l'urgence. Un sentiment d'urgence et de stress nous habite lorsqu'on est confronté à une situation de maltraitance. Nous insistons sur l'importance de ne pas agir de façon intempestive, mais bien de prendre le temps de la réflexion avec les personnes concernées, de faire appel à des professionnels spécialisés dans cette matière (PMS, PSE, équipes SOS Enfants...) pour construire la meilleure (ou la moins mauvaise) manière d'intervenir dans cette situation particulière. Il n'y a pas une seule manière d'agir et chaque situation est unique.

Ensuite, cette interview pose la question du secret professionnel et de l'importance de la confidentialité. Cela nous renvoie au chapitre consacré au secret professionnel. C'est aussi l'occasion d'insister sur le fait que le dévoilement de son intimité aura de multiples conséquences pour l'enfant (honte, peur, perte de confiance dans le monde adulte, sentiment de trahison...). En ce sens, il convient de prendre toutes les garanties afin que ce qui lui arrive ne devienne pas « le » sujet de conversation entre enseignants ou entre parents à la sortie de l'école.

Si la parole de l'enfant est entendue et transmise aux personnes qui pourront l'aider sans qu'il se sente trahi ou jugé, l'enseignant aura accompli sa part du travail pour aider cet enfant. Vous pouvez aussi insister sur le fait qu'une bonne amorce de l'aide va s'avérer tout à fait fondamentale pour garantir la qualité des interventions ultérieures.

Enfin, le message quant à l'impact des paroles de l'enseignant sur l'enfant est important et peut être mis en parallèle avec les deux témoignages d'anciennes victimes.

A.4. Le médecin scolaire en PSE

Cette interview est l'occasion d'expliquer les différences et les collaborations entre PMS et PSE.

Vous pouvez aussi élargir le propos du médecin interviewé en précisant qu'outre le constat de coups, le rôle du médecin via les visites médicales est aussi de détecter et de prévenir les situations de négligence médicale : retard de croissance, mauvaise hygiène ou suivi médical (dents, audition, vue, état général...). Si le médecin constate un problème de santé quel qu'il soit, il est autorisé à s'assurer du suivi de ses recommandations et/ou de proposer le passage d'une infirmière à domicile.

A.5. La coordinatrice d'équipe SOS Enfants

La personne interviewée explique que l'équipe intervient à la demande d'un ou des deux parents, de l'enfant lui-même, de membres de la famille élargie, ou encore à la demande des professionnels de proximité (enseignants, animateurs de loisirs, médecins...). Les équipes SOS Enfants interviennent aussi sur mandat des SAJ, SPJ et du Tribunal de la Jeunesse.

Vous pouvez consulter le site de l'ONE ou de la fédération des équipes SOS Enfants et/ou les brochures qui définissent les missions des équipes.

L'interviewée insiste également sur le fait qu'une équipe SOS Enfants place l'enfant au centre de l'intervention. La présence de médecins et de psychologues permet d'offrir une grande place à l'écoute du corps et de la parole de l'enfant. Les équipes SOS Enfants proposent aux enfants et à leurs parents des espaces de parole confidentiels. Elles tentent de comprendre le fonctionnement psychique de l'enfant et la dynamique familiale, dans le respect des souffrances de chacun, pour apporter l'aide la plus adaptée. Le bien-être et la sécurité de l'enfant constituent toujours la préoccupation première.

Enfin, elle termine en parlant de l'importance pour l'enfant de retrouver une vie « normale » auprès des enfants de sa classe et de retrouver le regard d'un enseignant qui le considère comme les autres. Comme déjà évoqué à maintes reprises, la révélation de maltraitance fragilise et stigmatise l'enfant. Un enfant souhaite généralement être comme tout le monde et non pas regardé comme une « bête curieuse » ou avec pitié. Là aussi, l'attitude de l'enseignant va être très importante pour que, une fois l'aide adéquate mise en place, « la vie puisse reprendre son cours. »

A.6. Le conseiller de l'Aide à la Jeunesse

Le conseiller d'Aide à la Jeunesse évoque essentiellement des situations d'adolescents en difficulté. C'est pourquoi il dit qu'il faut toujours passer par le conseil de classe. Ce n'est évidemment pas le cas pour l'enseignement maternel et primaire. Dans certaines situations du secondaire, l'intervention de la direction, de l'équipe éducative et du centre PMS est suffisante. Le passage par le conseil de classe ne doit pas être systématique. En effet, le risque de non-respect du secret professionnel et de la confidentialité s'accroît lorsqu'un grand nombre de personnes est informé. Or, le respect de l'intimité du jeune en souffrance est essentiel.

Le conseiller dit également que l'enseignant, contrairement à l'agent PMS, n'est pas tenu au secret professionnel. Ceci est sujet à débat. Certains textes disent que les enseignants sont également tenus au secret professionnel (cf. article « Le secret professionnel et les enseignants. Pistes de gestion » publié par l'AGES). Quoi qu'il en soit, ils sont pour le moins tenus à un devoir de discrétion.

Il évoque différents services qui peuvent intervenir, notamment les AMO qui sont des associations d'aide en milieu ouvert. Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur ces associations sur le site de l'Aide à la Jeunesse⁴.

A.7. Le substitut du procureur du Roi

Cette interview permet de mieux faire comprendre les deux volets d'un mandat judiciaire : protection de l'enfant et poursuite des ou de l'auteur(s). Le procureur du Roi se situe au carrefour des deux démarches.

A.8. Le juge de la Jeunesse

Cette interview permet de comprendre le décret de l'Aide à la Jeunesse (qui peut être consulté sur le site de l'Aide à la Jeunesse) et donc la déjudiciarisation de ce qu'on appelait avant la « Protection de l'Enfance » et que l'on appelle maintenant l'Aide à la Jeunesse.

Le rôle du juge de la Jeunesse reste important mais très limité dans les situations d'enfants en danger : il décide de l'orientation vers le SAJ ou le SPJ qui assurent le suivi des situations. On le voit en audience, aux côtés du substitut du procureur du Roi. Ils sont toujours tous deux présents aux audiences, ainsi que le greffier qui rédige le compte-rendu de l'audience.

Le juge évoque le rôle de l'avocat. C'est l'occasion d'apprendre que la loi belge permet qu'un jeune de zéro à dix-huit ans soit assisté par un avocat à sa demande ou à la demande d'un tiers (par exemple : une équipe SOS Enfants, son éducateur, un membre de sa famille élargie, un enseignant...). Cet avocat sera *pro deo*, c'est-à-dire que l'intervention sera gratuite pour le jeune. Cet avocat aura pour mission de représenter la parole de l'enfant devant le tribunal et devant les deux instances d'Aide à la Jeunesse (SAJ-SPJ). Vous pouvez consulter le site *Droit des Jeunes*⁵ pour de plus amples informations concernant cette question.

A.9. Le directeur du SPJ

Le directeur du SPJ applique les mesures d'aide contrainte imposées par le juge de la Jeunesse. Il veille à leur bonne application en collaboration avec différents professionnels. Cette interview est l'occasion d'aborder l'idée que les situations peuvent évoluer et qu'un « dossier » arrivé au SPJ peut « redescendre » au SAJ ou être fermé par décision judiciaire. Certaines situations familiales très difficiles ont amené les professionnels à recourir à l'aide contrainte pour protéger le jeune. Les parents peuvent évoluer et prendre conscience de la nécessité d'être aidés, et retourner alors vers une aide consentie.

Les mesures prises par le juge sont systématiquement réévaluées au minimum une fois par an.

⁴ www.aidealajeunesse.cfwb.be

⁵ www.sdj.be

Chapitre IV : Parcours d'aides possibles à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école

1. Introduction

Le schéma qui suit illustre différents parcours d'aides possibles lorsqu'un enseignant s'inquiète d'une éventuelle maltraitance ou négligence vécue par un enfant de sa classe. D'autres parcours sont envisageables. Les interventions s'articulent en général en fonction du réseau local.

Nous avons fait le choix de répartir les différents intervenants en partant de l'enfant, centre de l'intervention :

- personnes présentes dans le quotidien de l'enfant (famille et école) ;
- professionnels de première ligne, c'est-à-dire avec qui les enseignants entretiennent des contacts occasionnels (PMS, PSE ...) ;
- intervenants de seconde ligne qui apportent une aide spécialisée et approfondie ;
- intervenants imposant une aide à la famille ou un éloignement de l'enfant du milieu familial.

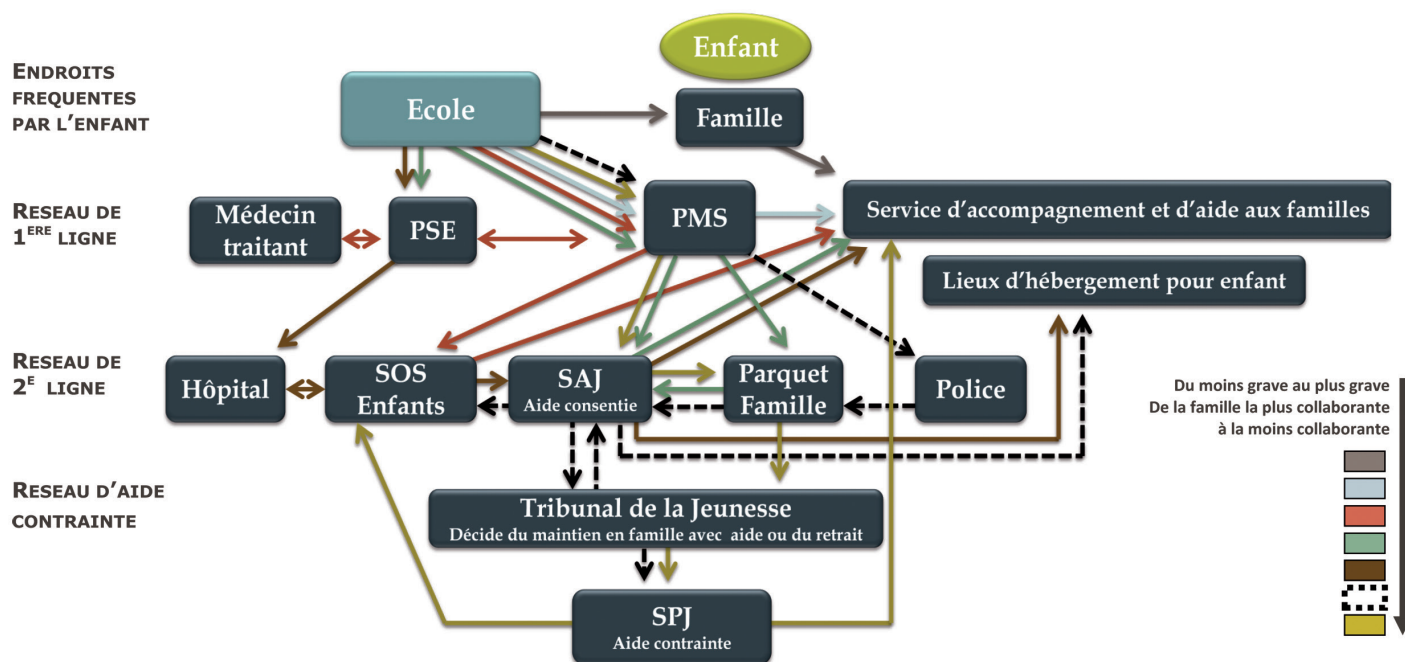
Ce schéma vise à représenter la complexité et la richesse du réseau d'aide aux enfants en difficulté. Ce n'est ni un résumé, ni un modèle des parcours d'intervention « obligatoires ».

Réflexions générales

- Quel que soit le trajet parcouru, la réussite d'une intervention dépend de la manière dont chaque intervenant, quel qu'il soit, réalise sa part du travail (engagement dans le processus d'aide sans dépasser ses compétences, respect de l'enfant et de sa famille).
- Prendre le temps de la réflexion avec des personnes qualifiées pour trouver la moins mauvaise façon d'intervenir est toujours nécessaire. Les interventions intempestives risquent souvent de faire plus de tort que de bien.
- En dehors des situations où un danger grave et immédiat existe (situations rares), il est préférable d'éviter d'appeler la police (stigmatisation de l'enfant et des parents aux yeux de tous, dramatisation, risque de poursuite judiciaire des adultes, risque de colère des parents à l'égard de l'enfant...). En cas d'urgence, l'hospitalisation permet de mettre l'enfant à l'abri le temps de poser un diagnostic et d'explorer les ressources de la famille ainsi que les pistes d'aides envisageables.

2. Schéma

Parcours d'aides possibles
à l'enfant victime de maltraitance détectée à l'école



NB : Chaque fléchage de couleur différente indique un « trajet d'intervention » possible lorsque des enseignants s'inquiètent pour un enfant. Pour une raison de lisibilité, nous indiquons uniquement les axes principaux mais il faut savoir que chaque intervenant est susceptible d'entrer en contact avec les autres. Tous les intervenants, excepté le Parquet, rencontrent l'enfant et ses parents. Les services d'accompagnement et d'aide sont multiples. Ils peuvent travailler en aide consentie ou en aide contrainte.



Chapitre V : Propositions méthodologiques

Définissez la maltraitance avec vos propres mots

Pour moi, la maltraitance c'est...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà rencontré ce que vous pensez être un cas de maltraitance à l'école ou dans votre vie associative ?

Si oui, expliquez ...

Si non, quelles réactions penseriez-vous avoir si c'était le cas ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notre carte conceptuelle







Suite à la lecture orale des vignettes des autres groupes,

Je note ci-dessous ce que je ressens

- 1 (prénom)
- 2 (prénom)
- 3 (prénom)
- 4 (prénom)
- 5 (prénom)

Suite à ma lecture du syllabus, je sais identifier le type de maltraitance dont il est question :

- 1 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :

- 2 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :

- 3 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :

- 4 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :

- 5 (prénom) : il est question de

Nos hypothèses explicatives :

La maltraitance c'est ...

[illegible]

Je reviens sur mon exemple de départ d'un cas de maltraitance. Mes hypothèses ont-elles évolué ?

[illegible]



Suite au visionnage des interviews de professionnels (DVD), la représentation de mon schéma d'un réseau de maltraitance est :

Après la lecture du syllabus, la représentation de mon schéma d'un réseau de maltraitance est :